

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT**
EURL LEFEBVRE DAVID - RUE EDOUARD VAILLANT

Arrêté n°203- mai 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L.2213-1, L.2213-2, et L. 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande de Mr LEFEBVRE David, représentant la société EURL LEFEBVRE – 76 Boulevard Jean Jaurès – CAUDRY , en date du 16 mai 2024 relative au stationnement face au 20 rue Edouard Vaillant à Caudry, afin d'effectuer des travaux de toiture au 17 rue Edouard Vaillant à Caudry.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2017 relative à la fixation tarifaire des droits de voirie

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du Mardi 21 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024, le stationnement des véhicules sera interdit, face au 20 rue Edouard Vaillant (1 place de parking).

Seul le stationnement du véhicule la société EURL LEFEBVRE sera autorisé sur cette place de parking.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 – Le permissionnaire est tenu d'acquitter le droit de voirie (ou la redevance annuelle d'occupation) sur la base du tarif régulièrement établi par délibération, en date du 18 Octobre 2017 du Conseil Municipal fixant la gratuité de l'occupation durant les 5 premiers jours calendaires puis 5€ par jour.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 16 mai 2024

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué



Marc DEVIENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marc Devienne", written over a horizontal line.